

AC1 Protection des monuments historiques

Articles R425.1, R425.16 du Code de l'Urbanisme - contraintes sur l'immeuble et sur les immeubles en covisibilité

*Inscrit*Ancienne chapelle de l'Hospice Saint Jacques
En totalité

05/04/1935

*Service: DRAC**Partiellement Inscrit*

Château de Castelmoré

Façades & toitures, l'escalier & sa cage, le hall d'entrée et le palier du 1er étage

07/12/1993

*Service: DRAC***AC2 Protection des sites et monuments naturels**

Articles R425.17, R425.18, R425.30 du Code de l'Urbanisme

Classé

Château de Castelmoré, dépendances et la chapelle

01/09/1933

*Service: DRAC***EFFET Canalisations de distribution et de transport de gaz**

Zone des effets létaux du phénomène dangereux

Canalisation DN 900 LUSSAGNET-BARRAN

21/07/2017

*Service: TIGF***I3 Canalisations de distribution et de transport de gaz**

Servitudes non aedificandi et non plantandi 4 à 10 m. Déclarations préalables à proximité.

Canalisation DN 400 URGOSSE-LUPIAC

25/08/1992

Canalisation DN 500 URGOSSE-LUPIAC

//

Canalisation DN 600 LUPIAC-CAILLAVET

25/08/1992

Canalisation DN 400 LUPIAC-CAILLAVET

25/08/1992

Canalisation DN 700 URGOSSE-LUPIAC

07/09/1993

Canalisation DN 900 LUSSAGNET-BARRAN

19/05/2017

Service: TIGF

PM1 r Plan de prévention des risques de retrait gonflement des argiles

Prescriptions et interdictions figurent dans l'acte de servitude

20/06/2014

Service: DDT32

T7 Protection aéronautique hors dégagement

Autorisation pour hauteur supérieure à 50 m (100 m en agglomération)

Service: DGAC